

SAISINE DU COMITE SOCIALTERRITORIAL
à retourner par voie postale ou par mail à : instancesparitaires@cdg17.fr

Règlement intérieur

Textes de référence :

- Code Général de la Fonction Publique, article L253-5
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi que la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale – art.43.

Principe :

L'autorité territoriale adopte un règlement intérieur fixant les règles générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité : horaires de travail, discipline, réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, etc.

**Les formulaires de saisine du CST ne doivent pas être nominatifs
et les pièces jointes au dossier doivent être anonymisées**

COLLECTIVITÉ :

Nom et coordonnées de la personne en charge du dossier :

| Nombre d'habitants | Nombre d'agents titulaires | Contractuels | Stagiaires |
|--------------------|-------------------------------|--------------|------------|
| | | | |

| | |
|---|--|
| Assistant de prévention | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| ACFI | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Création | <input type="checkbox"/> Modification du règlement intérieur |
| Consultation des agents | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Date de la consultation : | |
| Joindre le projet de règlement intérieur | |

Éléments d'information supplémentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le.....

Signature de l'autorité territoriale

Pièce à joindre :

Projet de règlement intérieur

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par le Centre de Gestion, pour la tenue du Comité Social Territorial.

Les données collectées seront communiquées aux destinataires suivants : secrétariat des instances paritaires du Centre de Gestion, membres de l'instance.

Ces données seront conservées pendant 5 années suivant la réunion du Comité Social Territorial.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données :

dpd@cdg17.fr

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, en vous adressant au Centre de Gestion, 85 boulevard de la République, CS50002, 17076 La Rochelle cedex 9 - tél : 05 46 27 47 00.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>).